



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 45

LES LANGUES OFFICIELLES

AIR CANADA—LES SERVICES BILINGUES

Question par

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 8 juin 2016

LE SÉNAT

Le mercredi 8 juin 2016

LES LANGUES OFFICIELLES

AIR CANADA—LES SERVICES BILINGUES

L'honorable Claudette Tardif : Ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat.

Depuis de nombreuses années, la clientèle d'Air Canada déplore l'absence de services offerts dans les deux langues officielles de la part de son personnel. Bon nombre de plaintes ont été déposées depuis le début des années 1970 et certaines ont mené à des poursuites contre la société d'État, ainsi qu'à de nombreuses enquêtes et recommandations.

Le commissaire aux langues officielles a rendu public son rapport spécial hier. Je souligne le fait que deux rapports spéciaux seulement ont été publiés depuis l'adoption de la loi en 1969. Le commissaire déplore le fait que, après 45 ans, les plaintes se répètent. À la lumière du rapport du Commissariat aux langues officielles, quel suivi le gouvernement s'engage-t-il à faire pour qu'Air Canada respecte ses obligations linguistiques envers son personnel et sa clientèle?

L'honorable Peter Harder (représentant du gouvernement au Sénat) : Je vous remercie de la question. Le gouvernement applaudit le rapport spécial du commissaire aux langues officielles concernant Air Canada, qui fait actuellement l'objet d'un examen. Le gouvernement est déterminé à protéger et à promouvoir les deux langues officielles. Nous nous attendons à ce qu'Air Canada continue de prendre des mesures pour respecter ses obligations en matière de bilinguisme, conformément à la Loi sur les langues officielles.

La sénatrice Tardif : Le Commissariat aux langues officielles demande des modifications à la Loi sur la participation publique du capital d'Air Canada. Qu'entend faire le gouvernement pour combler le vide juridique? En outre, le gouvernement s'engage-t-il à modifier la loi afin de clarifier certaines des obligations linguistiques de cette société et de renforcer les mécanismes exécutoires?

Le sénateur Harder : Comme je l'ai dit, le gouvernement est déterminé à protéger les langues officielles et il examine à l'heure actuelle le rapport du commissaire. Je transmettrai vos recommandations au gouvernement.

La sénatrice Tardif : Merci, monsieur le leader. Cependant, nous avons reçu, depuis les 45 dernières années, des rapports, des études et des recommandations. Le moment est venu d'agir. À la suite des commentaires de mon honorable collègue, le sénateur Joyal, au sujet du rapport du commissaire aux langues officielles et du projet de loi C-10, le gouvernement a-t-il l'intention, dans le cadre de ses discussions avec Air Canada sur ce projet de loi, de renforcer les obligations linguistiques de cette compagnie aérienne?

Le sénateur Harder : Le gouvernement a réaffirmé les obligations d'Air Canada en ce qui a trait aux langues officielles. Je demanderai au ministre de donner suite à vos recommandations, conformément à l'esprit de cette Chambre. Vous n'êtes pas sans savoir que le sénateur Pratte a abordé cette question hier, afin de renforcer le respect envers les langues officielles, ce que le gouvernement et cette Chambre revendiquent aussi.